

La sortie au tribunal :

Le vendredi 3 janvier, les 12 délégués de 4e sont allés au tribunal de grande instance à Saint-Malo.

Nous avons assisté à 4 audiences, toutes sur le même thème : la conduite en état d'ivresse. Quand les accusés se présentaient, les juges vérifiaient que c'était bien eux en leur demandant leur adresse et leur date de naissance. Ensuite, les juges expliquaient la situation dans laquelle les accusés étaient en leur demandant de ne pas intervenir. Une fois qu'ils avaient fini, les accusés donnaient leur version des faits et c'est à ce moment là qu'intervenaient les avocats quant ils en avaient. Dans le tribunal, il y avait un juge qui parlait avec l'accusé et une femme qui notait tout ce qui se passait, c'est la greffière. Lorsque le juge interrogeait l'accusé, elle lui demandait de venir à la barre, sinon il devait rester assis et ne pas intervenir. Les débats entre les avocats étaient très intéressants, ils essayaient tous les deux de défendre leur client. Tous les accusés étaient pris de remords, ils s'en voulaient beaucoup. Dans l'ensemble, les sanctions étaient assez lourdes, ils leur ont confisqué leur permis de conduire pendant quelque temps et ils ont été condamnés à de la prison avec sursis.

Les sanctions variaient en fonction des actes qu'ils avaient commis et si c'était la première fois qu'ils étaient en faute. Après les audiences, nous sommes montés dans une salle où une dame a pu répondre à nos questions sur le déroulement des audiences et sur le rôle des différentes personnes dans le tribunal.

C'était une matinée très intéressante et enrichissante.